

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

Utilisation du 2-méthyloloxolane dans les denrées alimentaires

Sur proposition du ministre de l'Agriculture David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant l'utilisation du 2-méthyloloxolane dans les denrées alimentaires.

Il s'agit de la transposition de la directive (UE) 2023/175 relative à l'utilisation du solvant d'extraction 2-méthyloloxolane dans les procédés d'extraction lors de la production ou du fractionnement de graisses et d'huiles et de la production de beurre de cacao, dans la préparation de produits à base de protéines dégraissées et de farines dégraissées, et dans la préparation de germes de céréales dégraissés et d'arômes à partir de substances aromatiques naturelles.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
<https://clarinval.belgium.be>
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
+32 473 81 11 06
koen.peumans@clarinval.belgium.be